



**RAPPORT ANNUEL 2023 SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS  
DU FONDS POUR LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL**



L'AGFPN a remis au Gouvernement et au Parlement son **rapport annuel relatif à l'utilisation des crédits 2023** attribués aux organisations syndicales de salariés et aux organisations professionnelles d'employeurs, pour contribuer à financer le dialogue social dans le cadre des missions d'intérêt général qui sont à leur charge.

L'AGFPN est une association paritaire dirigée par les partenaires sociaux. Son Conseil d'administration est composé de 34 représentants membres des 5 organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO\*) et des 3 organisations professionnelles d'employeurs

(CPME, MEDEF, U2P\*), représentatives au niveau national et interprofessionnel.

La Présidence de l'AGFPN est assurée jusqu'au 31/12/2025 par le MEDEF en la personne de Daniel WEIZMANN et la Vice-Présidence est assurée par la CGT en la personne de Laurent BRUN.

**Le rapport annuel 2023 de l'AGFPN présente les événements importants de son exercice 2023.**

Ce rapport détaille les ressources du Fonds paritaire national, les règles et types de financements, les principes de répartition des crédits, les crédits attribués aux organisations éligibles, les actions que ces organisations ont engagées (au titre des 3 missions d'intérêt général), ainsi que la synthèse des remboursements aux entreprises de moins de 50 salariés (au titre des négociations de branches).

L'année 2023 est le deuxième exercice du troisième cycle de gestion de l'AGFPN pour la période 2022-2025, faisant référence à la mesure d'audience des organisations syndicales et patronales qui s'est déroulée principalement sur l'année 2021. Il s'agit du neuvième exercice du Fonds.

Pour ce troisième cycle de gestion, le nombre d'organisations éligibles aux crédits reste quasi inchangé par rapport au cycle précédent, avec 429 organisations éligibles aux crédits pour 2023 (420 en 2021 contre près de 300 organisations sur le premier cycle de gestion 2015-2017 et 428 en 2022).

\* classement alphabétique

Les ressources actuelles du Fonds paritaire national représentent près de 148,1 millions d'euros bruts pour l'exercice 2023 (contribution des employeurs de 0,016% et subvention de l'État). Les crédits issus de ces ressources ont été répartis dans leur intégralité auprès des organisations attributaires selon les règles en vigueur définies par le Code du travail et les règles de doctrine de l'AGFPN, soit **147 223 008 euros nets**.

### RÉPARTITION DES CRÉDITS 2023 PAR MISSIONS ET PAR OS ET OP

Organisations	Politiques menées paritairement mission n° 1	Participation aux politiques publiques mission n° 2	FESES, et animation des activités des salariés exerçant des fonctions syndicales mission n° 3	TOTAL
Organisations syndicales de salariés	49 156 955 €*	1 772 415 €	45 860 184 €	96 789 554 €
Organisations professionnelles d'employeurs	49 158 236 €	1 275 218 €	-	50 433 454 €
<b>TOTAUX</b>	<b>98 315 191 €</b>	<b>3 047 632 €</b>	<b>45 860 184 €</b>	<b>147 223 008 €</b>

\* Pour 2023, concernant le dispositif « négociations de branches des entreprises de moins de 50 salariés », l'AGFPN n'a effectué aucun remboursement.

Concernant le niveau des collectes de la contribution employeurs de 0,016 %, qui avait considérablement diminué en 2020 du fait des impacts de la crise sanitaire et économique, celui-ci a commencé à se stabiliser sur 2021 (101,8 M€), s'est confirmé en 2022 (113,4 M€), et a évolué en 2023 (115,5 M€) avec une hausse du montant de la collecte brute de 2,1 M€ et un montant de la subvention de l'État inchangé.

Les organisations attributaires des crédits du Fonds pour le financement du dialogue social ont remis un rapport attesté de leur commissaire aux comptes justifiant leur utilisation conformément aux missions légales en matière de dialogue social (ou à défaut ont dû restituer les sommes versées). **Ainsi, au regard des 267 rapports annuels 2023 attendus pour un montant de crédits de 146 283 438 € au titre de cet exercice 2023, 99,27 % de ces crédits ont été justifiés** (au 26 septembre 2024).

Le rapport annuel 2023 du Fonds pour le financement du dialogue social est publié sur [www.agfpn.fr](http://www.agfpn.fr).

**Daniel WEIZMANN**  
Président de l'AGFPN